

Pour toute demande de subvention auprès de l'Anah, dès lors que l'opération comprend la pose de menuiseries extérieures, le demandeur devra joindre à son dossier de demande de subvention la fiche suivante, dûment renseignée par l'installateur ou le maître d'œuvre.

ATTESTATION DU DEVIS

PERFORMANCES THERMIQUE ET ACOUSTIQUE DES FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES DÉCRITES DANS LE DEVIS

Je soussigné :

agissant en qualité de :

de la société :

certifiée sur l'honneur que les fenêtres et/ou portes-fenêtres décrites dans le devis pour :

nom du demandeur :

adresse du demandeur :

.....

adresse du chantier :

(si différente)

répondent aux critères et niveaux de performance listés ci-contre (ou à des critères et niveaux de performance équivalents, l'entreprise devra dans ce cas apporter la preuve écrite de l'équivalence).

L'Anah attire l'attention sur les conséquences d'un changement de fenêtres sur le renouvellement d'air, la ventilation des locaux devant en tout état de cause, être suffisante.

Fait à Le

Signature Cachet

ÉQUIPEMENTS RECEVABLES POUR SUBVENTIONS CLASSIQUES			Cocher la (les) case(s)	Quantité
Critères d'évaluation	Niveaux de performance			
		Fenêtre simple	Fenêtre avec fermeture intégrée	
QUALITÉ THERMIQUE				
TOUS MATÉRIAUX • Label ACOTHERM	Th5 ou Th6	Th7 ou Th8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Marque NF-CSTBat	$U_w \leq 2,6 \text{ W/m}^2.K$	$U_{jn} \leq 2,1 \text{ W/m}^2.K$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOIS • Menuiseries 21	$U_w \leq 2,4 \text{ W/m}^2.K$	$U_{jn} \leq 2,0 \text{ W/m}^2.K$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PVC • Conformité à un Avis Technique et vitrage CEKAL			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ALUMINIUM • Conformité à un Avis Technique ou une Homologation et vitrage CEKAL			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOIS équipés de vitrages à couche peu émissive • Vitrage CEKAL marqué TR	$U_w \leq 2,0 \text{ W/m}^2.K$	$U_{jn} \leq 1,6 \text{ W/m}^2.K$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ÉQUIPEMENTS TRÈS PERFORMANTS OUVRANT DROIT À DES PRIMES SPÉCIFIQUES				
TOUS MATÉRIAUX • Label ACOTHERM	Th7 ou plus	Th9 ou plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Marque NF-CSTBat	$U_w \leq 2,1 \text{ W/m}^2.K$	$U_{jn} \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOIS • Menuiseries 21	$U_w \leq 2,0 \text{ W/m}^2.K$	$U_{jn} \leq 1,6 \text{ W/m}^2.K$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PVC • Conformité à un Avis Technique et vitrage CEKAL			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ALUMINIUM • Conformité à un Avis Technique ou une Homologation et vitrage CEKAL			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
QUALITÉ ACOUSTIQUE				
TOUS MATÉRIAUX • Label ACOTHERM	AC2 ou plus		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Procès-verbal d'essai acoustique	$RA_{tr} \geq 35 \text{ dB}$		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			(3) Nombre de cases cochées <input type="checkbox"/>	

L'Agrément Technique Européen (ATE) est une spécification technique harmonisée au sens de la directive communautaire sur les produits de la construction (DPC n° 89-106). Il constitue, notamment pour les produits innovants, le support de référence indispensable à l'apposition du marquage CE obligatoire au titre de la DPC. Cette procédure est relativement nouvelle, dans l'attente de sa généralisation, on peut lui substituer, en France, la procédure d'Avis Technique (voir ci-après).

L'Avis Technique est une procédure d'évaluation qui permet de valider la qualité des systèmes qui sont élaborés selon des procédés « non traditionnels », c'est encore le cas de nombreux systèmes PVC ou Aluminium RPT.

Renseignements : atec@cstb.fr, www.cstb.fr

L'Homologation est une procédure, plus récente que l'Avis Technique, qui permet de valider la qualité des systèmes de fenêtre Aluminium RPT devenus « traditionnels » (coupure thermique en PA ou PU).

Renseignements : www.cstb.fr

La marque NF-CSTBat permet, pour les systèmes en PVC ou en Aluminium RPT, de garantir que la fenêtre est bien conforme aux normes en vigueur. C'est un passage obligé pour l'obtention du certificat ACOTHERM.

Renseignements : www.cstb.fr, www.afnor.fr

La démarche Menuiseries 21 a pour objet de valider la qualité et les performances des fenêtres bois.

Renseignements : www.ctba.fr

Le certificat ACOTHERM a pour objet de certifier les performances acoustique et thermique des menuiseries extérieures. La certification peut être attribuée pour des fenêtres, des blocs-baies équipés de fermetures, des portes-fenêtres et de fenêtres de toit, qu'ils soient en PVC, bois ou aluminium. La performance thermique est classée par ordre croissant de Th5 à Th11, et la performance acoustique de AC1 à AC4.

Renseignements : www.cstb.fr, www.ctba.fr

La marque CEKAL a pour objet de tester et certifier la qualité et les performances des doubles vitrages, notamment du point de vue de la qualité thermique ou acoustique.

Renseignements : www.cekal.asso.fr